



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce 27 août 2024 à 18 h 00.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault
Siège #4 - Yanick Langlais
Siège #5 - Serge Forest
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Gilles Arbour
Siège #3 - Mélanie Laberge

Est aussi présente Madame Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert.

Madame Émilie Boisvert, mairesse constate le quorum à 18h00, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

314-2024-08

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes : La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - RÉOLUTION 301-2024-08 - ABROGATION
- 4 - AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 469-2024-1
- 5 - PROJET DE RÈGLEMENT 469-2024-1 - ADOPTION
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - LEVÉE DE LA SÉANCE

**Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu à l'unanimité**

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

315-2024-08

3 - RÉOLUTION 301-2024-08 - ABROGATION

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Maryline Perreault
Il est résolu :**

D'ABROGER la résolution 301-2024-08.

Adoptée à l'unanimité

316-2024-08

4 - AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 469-2024-1

Avis de motion est donné par **Pierre Desrochers** que lors d'une séance du conseil subséquente, sera adopté le règlement 469-2024-1 – Construction d'un nouvel abri d'abrasifs

Catherine Haulard, directrice générale, fait lecture du projet de règlement 469-2024-1, séance tenante.

Adoptée à l'unanimité

317-2024-08

5 - PROJET DE RÈGLEMENT 469-2024-1 - ADOPTION

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 469-2024-1.

Adoptée à l'unanimité

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

318-2024-08

7 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu à l'unanimité

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 18 h 02.

Émilie Boisvert
Mairesse

Catherine Haulard
Directrice générale et greffière-trésorière